

III

*Reliques Insignes**Le Saint Suaire*

Cependant le chapitre général de l'Ordre de Cîteaux ne perdait pas de vue la vénérable *Relique*. Il ordonna, en vertu d'obéissance et sous peine de déposition, à l'abbé de Cadouin d'entretenir devant le *saint Suaire* quatre religieux pour faire comme d'usage l'office divin. Le prêtre qui l'avait porté d'Orient n'avait jamais voulu le quitter ; l'Ordre de Cîteaux imita cette touchante fidélité, et l'abbé de Cadouin mérita le titre de *Gardien du saint Suaire*, titre qui fut confirmé par le Souverain Pontife.

Le *saint Suaire* ne devait pas s'arrêter à Toulouse : il vint jusqu'à Paris. En 1399, Charles VI, ayant eu de graves accès de folie, voulut le vénérer et obtenir ainsi quelque soulagement ; il manda donc à son Connétable, Louis de Sancerre, de le faire porter à Paris. Les Toulousains ne voulaient pas le permettre, et il fallut une promesse formelle que le *saint Suaire* reviendrait à Toulouse aussitôt que le Roi aurait accompli ses dévotions. Pour plus de sûreté, l'Archevêque, l'Abbé de Cadouin, et quelques notables de la ville voulurent l'accompagner en personne.

Les historiens nous racontent que le Roi fit une neuvaine et assista tous les jours à la messe devant la *sainte Relique* ; mais comme il n'obtint pas un grand soulagement, les Religieux la reprirent et la portèrent dans l'église des Bernardins, où elle demeura